



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 73260

Texte de la question

Plus de 2 millions de personnes âgées de plus de cinquante-cinq ans seraient touchées par une maladie de la vue particulièrement invalidante : la dégénérescence maculaire. Cette maladie lorsqu'elle est à un stade avancé empêche de lire, d'écrire et ne permet plus de vivre de façon autonome. Aujourd'hui, malgré les effets dramatiques de cette maladie, il semblerait que la recherche médicale en ce domaine ait peu évolué, principalement par manque de moyens adaptés. Aussi M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche ce qu'il envisage de proposer pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) est la première cause de cécité en France et dans les pays industrialisés. En France, à ce jour, près de 1,5 million de personnes sont atteintes de DMLA. Il s'agit d'une affection oculaire particulièrement invalidante, qui prive celui ou celle qui en souffre de sa vision centrale. Cette maladie n'atteint qu'une petite partie de la rétine, la macula, zone qui sert à fixer les objets et qui donne à la vision centrale la capacité de lire, de reconnaître les visages et de discerner les couleurs. Cette affection ne permet plus de conduire ou de regarder la télévision, et provoque ainsi des conditions de vie pénibles pour la personne atteinte et son entourage. C'est la première cause de cécité chez les personnes âgées de plus de cinquante ans : il y aurait en France, selon les sources, entre 10 000 et 30 000 nouveaux cas de cécité par an. Le développement d'une recherche sur cette maladie est d'autant plus nécessaire que les moyens préventifs et thérapeutiques sont peu nombreux. Cette recherche est difficile du fait de l'absence de modèle expérimental sur l'animal. Cependant, plusieurs équipes de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) consacrent leur activité ou une partie de celle-ci à la recherche sur la DMLA. Ces équipes de recherche, localisées à Lyon (unité 371), à Paris (hôpital Necker-Enfants malades : unité 393 ; hôpital Saint-Antoine : unité 592 ; Institut des cordeliers : unité 598), à Montpellier (unité 583), sont reconnues internationalement dans leur domaine (ophtalmologie, génétique, déficits sensoriels, ...). Au-delà des moyens dont elles disposent déjà, ces équipes peuvent - comme d'autres - répondre aux appels d'offres de l'ANR et recevoir des moyens soit dans le cadre de projets thématiques, soit dans le cadre de projets blancs. Cette agence a d'ailleurs lancé cette année un appel d'offres intitulé « Neurosciences, maladies mentales, psychiatrie » dans lequel s'inscrit la recherche dédiée à la DMLA. Les équipes ont pu déposer des projets de recherche sur la DMLA ; les conclusions d'expertise, basées sur la qualité des équipes et des projets, permettront le financement des meilleurs projets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73260

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8473

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12093